

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS331

présenté par
Mme Corneloup

AVANT L'ARTICLE 6

Dans le titre du chapitre III du titre I^{er}, après le mot :

« ville »,

insérer les mots :

« , le secteur médico-social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre du chapitre III modifié serait le suivant : « Fluidifier les carrières entre la ville, le secteur médico-social et l'hôpital pour davantage d'attractivité », afin de mettre en cohérence le titre du Chapitre et l'objectif N°1 de l'article 6